

Financement de la mobilité pour Etudes


Attention !

Les bourses de mobilité étant généralement versées après l'arrivée, il est indispensable de partir avec un budget personnel permettant d'assumer vos premières dépenses.

Les formulaires de demande de bourses sont fournis aux étudiants sélectionnés par le service des relations internationales de l'Université de Nîmes dès la réception de la **Lettre d'Acceptation** de l'université d'accueil.

3 financements différents peuvent être sollicités:

La Bourse Erasmus+ Études:

La  bourse Erasmus + peut être demandée pour toute mobilité dans un pays de l'Union Européenne.

La bourse Erasmus+ est d'environ 210 € par mois (sujet à modification chaque année).
Maximum : 12 mois de bourse Erasmus+ par cycle.

Elle n'est pas obligatoirement versée à tous les étudiants en mobilité Erasmus: Il est possible de partir comme étudiant Erasmus non allocataire.

En effet, en fonction de l'allocation pour la mobilité Erasmus attribuée chaque année à l'université de Nîmes par l'Agence Erasmus France et du nombre d'étudiants candidats à une mobilité, la commission des relations internationales de l'université de Nîmes peut décider de rendre certains étudiants non allocataires afin de permettre au plus grand nombre de partir.


Dans ce cas, les non allocataires seront en priorité ceux qui ne demandent qu'un seul semestre de mobilité, puis, les étudiants boursiers cumulant un certain seuil d'aides publiques.

L'allocation est versée de la manière suivante : 70 % avant la fin de l'année civile, le solde à la fin du séjour (sur production des relevés de notes, du rapport Erasmus et de l'attestation de fin de séjour).

L'Aide Régionale pour la mobilité Internationale:

La **Région Occitanie** apporte un soutien pour la mobilité internationale des étudiants de l'Université de Nîmes.

Elle est accessible aux étudiants de L3, M1 et M2.

Les étudiants boursiers peuvent déposer leur demande directement auprès de la [Région Occitanie](#) .

Sous conditions de ressources, les étudiants non boursiers peuvent prétendre à une [Aide régionale](#) Merci de vous renseigner et de déposer votre demande auprès du Service Relations Internationales UNÎMES.

NB : l'aide régionale n'est pas compatible avec la bourse Erasmus+ pour les boursiers.

Bourse d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

Uniquement pour les étudiants boursiers

Les boursiers continuent à percevoir leur bourse Dossier Social Étudiant par le CROUS.

Ils sont également éligibles à la [bourse d'Aide à la Mobilité Internationale](#) (AMI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, attribuée à leur intention à UNÎMES.

Maximum : 9 mensualités d'AMI au cours du cursus LMD.

D'un montant de 400 €, le montant de la dotation est défini par le contrat quadriennal liant UNÎMES à son ministère de tutelle.